

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 mars 2018	N° 2018-95

Convocation du 16 mars 2018

Aujourd'hui vendredi 23 mars 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Daniel HICKEL
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
Mme Arielle PIAZZA à Mme Cécile BARRIERE
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Virginie CALMELS à M. Alain CAZABONNE à partir de 11h35
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCOTTE à partir de 13h25
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA à partir de 12h52
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h05
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h25
Mme Anne BREZILLON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h07
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 12h00
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 11h00
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 11h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 13h40
M. Marik FETOUH à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h05
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST à partir de 10h40
Mme Conchita LACUEY à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h35
M. Eric MARTIN à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 mars 2018	<i>Délibération</i>
	Direction générale Mobilité Direction des infrastructures et des déplacements	<i>N° 2018-95</i>

Pôle d'échanges multimodal du Bouscat (près de Sainte-Germaine) - Convention de partenariat - Etudes opérationnelles avant-projet (AVP) - Décision - Autorisation

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Les pôles d'échanges visent à adapter l'espace de transport aux besoins des voyageurs par une organisation efficace (conditions d'accès aisées pour l'ensemble des modes, correspondances lisibles, information...), tout en veillant à assurer une bonne insertion urbaine au sein du quartier. Ainsi, sur l'agglomération bordelaise, la Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole et l'ensemble des partenaires ont déjà créé les pôles d'échanges de Pessac centre, Cenon pont rouge et Mérignac Arlac, qui permettent l'interconnexion entre les réseaux de Ter et de tramway. Le pôle de Pessac Alouette est quant à lui en phase de réalisation.

Au regard des enjeux d'urbanisme et de déplacements du secteur à l'intersection de la voie ferrée de ceinture et de la future ligne D du tramway, la Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole, la ville du Bouscat, SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions ont mené, en 2013-2014, des études préliminaires pour la création d'une halte ferroviaire aménagée en pôle d'échanges multimodal dans le secteur de Sainte-Germaine au Bouscat.

Suite à la confirmation de la décision de créer une halte ferroviaire dans le cadre de l'étude de trame de points d'arrêt de la voie ferrée de ceinture bordelaise, menée par la Région et Bordeaux Métropole et conclue par le comité de pilotage du 12/10/2016, les signataires de la présente convention souhaitent lancer des études opérationnelles afin d'étudier l'aménagement d'un pôle d'échanges au Bouscat. L'objectif des partenaires est de coordonner au mieux la réalisation du pôle d'échanges avec la mise en service de la ligne D du tramway prévue fin 2019.

La convention jointe en annexe a pour objet de fixer les modalités de réalisation, de suivi et de financement des études opérationnelles.

Ces dernières concernent :

- des études APO correspondant au études avant-projet (AVP) et projet (PRO) de création de la halte du Bouscat estimées à 302 000 € courants HT sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau,

- des études d'avant-projet (AVP) d'aménagement des abords de la halte estimées à 20 000€ courants HT sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole.

Le coût total des études est de 322 000 € courants HT.

Les participations financières de chacun se répartissent selon le tableau suivant.

€ courants HT	Région	Bordeaux Métropole	Ville du Bouscat	FEDER	Total
Etudes ferroviaires	151 000,00	120 800	30 200	0,00	302 000,00
<i>Soit</i>	<i>50,00%</i>	<i>40,00%</i>	<i>10,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>100,00%</i>
Etudes espaces publics	0,00	13 000,00	0,00	7 000,00	20 000,00
<i>Soit</i>	<i>0,00%</i>	<i>65,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>35,00%</i>	<i>100,00%</i>
Total	151 000,00	133 800,00	30 200,00	7 000,00	322 000,00
<i>Soit</i>	<i>46,89%</i>	<i>41,55%</i>	<i>9,38%</i>	<i>2,17%</i>	<i>100,00%</i>

Le détail des dépenses incombant à Bordeaux Métropole peut donc se décomposer de la manière suivante :

- un montant de 120 800 € sous forme de subvention à SNCF Réseau pour la réalisation des études ferroviaire ;
- un montant de 20 000 € HT, soit 24 000 € TTC pour la réalisation des études AVP sur les espaces publics.

Il convient de préciser qu'une subvention d'un montant de 7 000 € sera sollicitée par Bordeaux Métropole auprès du FEDER pour le financement des études relevant de sa maîtrise d'ouvrage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération 2007/0216 du Conseil de Communauté du 30 mars 2007 précisant les modalités d'interventions (financières et maîtrise d'ouvrage) sur les pôles d'échanges multimodaux.

VU la délibération 2013-058 du Conseil de Communauté du 22 mars 2013 fixant les modalités de financement des études préliminaires à la réalisation du pôle d'échange du Bouscat.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'aménagement du pôle d'échange du Bouscat s'inscrit dans une continuité de développement de l'intermodalité.

DECIDE

Article 1 : que le projet d'aménagement du pôle d'échange du Bouscat est approuvé au stade des études préliminaires.

Article 2 : que Monsieur le Président est autorisé à signer la convention d'application ci-jointe ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : que Monsieur le Président est autorisé à engager les études opérationnelles.

Article 4 : que la dépense versée sous forme de subvention à SNCF Réseau pour la réalisation des études ferroviaires sera imputée sur le budget principal, chapitre 204, article 204171 de l'exercice correspondant.

La dépense relative à la réalisation des études AVP sur les espaces publics sera imputée sur le budget principal, chapitre 20, article 2031 de l'exercice correspondant ;

La recette correspondant au financement par le FEDER des études AVP sur les espaces publics sera imputée sur le chapitre 13, article 13272 de l'exercice correspondant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 mars 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 29 MARS 2018	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Christophe DUPRAT
PUBLIÉ LE : 29 MARS 2018	